

École de natation adultes Fiche d'inscription 2025 / 2026

Seuls les dossiers complets seront acceptés et pris en compte.

Vendredi de 12h à 13h Samedi de 13h à 14h

À remplir par le personnel d'accueil au moment de la validation de l'inscription :

1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre
Du 19/09 au 05/12/2025	Du 12/12/2025 au 13/03/2026	Du 20/03 au 19/06/2026
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Annuel :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Année de naissance :

Téléphone portable : Téléphone fixe :

Adresse mail :

Je soussigné(e) M. / Mme (Nom, prénom) :

accepte le règlement annexe, certifie être couvert(e) par une assurance responsabilité civile et autorise l'équipe d'encadrement à me faire transporter dans l'établissement hospitalier le plus proche en cas d'accident.

Fait à : le :

Les informations recueillies sur ce formulaire seront enregistrées dans un fichier informatisé par Cœur d'Essonne Agglomération afin de procéder à l'inscription de votre activité aquatique. Elles seront conservées pendant une durée de 12 mois. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant la piscine, 44 allée des Pervenches à Morsang-sur-Orge.

Signature avec la mention « Lu et approuvé »

Piscine de l'Agglo – Morsang-sur-Orge

École de natation adultes Règlement 2025/ 2026

Horaires et organisation de l'activité :

- Nombre d'inscriptions maximum : 15 adultes par groupe.

Les séances ont une durée de 60 minutes, détaillées comme suit :

- 55 minutes de cours effectif.
- 5 minutes pour le retour aux vestiaires.
- Vendredi : de 12h à 13h, 1 groupe de non-nageurs et 1 groupe en perfectionnement.
- Samedi : de 13h à 14h, 1 groupe de non-nageurs.

Inscriptions et accès

- L'inscription est ouverte aux personnes âgées de plus de 18 ans.
- L'inscription se fait par période (trimestre) ou à l'année.
- La participation financière forfaitaire - votée en délibération par l'Agglomération - ouvre droit uniquement à un seul créneau horaire déterminé à l'inscription de l'activité. Pour les nouveaux adhérents, prévoir 1,40 € supplémentaires pour la carte d'accès.
- Seules les personnes à jour de cotisation et munies de leur carte d'activité auront accès à la piscine aux heures prévues.
- **Un certificat médical de moins de 3 mois, de non-contre-indication à la pratique de la natation, est obligatoire lors de l'inscription.**
- L'accès aux vestiaires est soumis à l'autorisation du personnel d'accueil.
- L'accès au bassin se fait après confirmation des maîtres-nageurs-sauveteurs (MNS).
- Pas de séance les jours fériés, lors des vacances scolaires et des vidanges.
- En cas d'incident technique, d'absence d'un MNS et/ou tout autre problème ne permettant pas la tenue des cours, les séances sont annulées.
- Le remboursement des activités se fera sur présentation d'un justificatif médical, dès lors que l'utilisateur est absent au moins 3 séances consécutives. Le remboursement se calcule au prorata des séances non effectuées.
- Sur demande de l'utilisateur, en cas d'absence d'encadrement ou de fermeture technique sur au moins 3 séances, un remboursement pourra être réalisé au prorata des séances non effectuées.
- Pour votre confort et votre sécurité, vous êtes invités à prendre connaissance du règlement intérieur de l'établissement ainsi que du Plan d'Organisation de la surveillance et des Secours.
- L'inscription aux activités ne permet pas d'accéder au bassin après la séance.

Hygiène et sécurité

- Le port du bonnet et d'un maillot de bain sont obligatoires. Les chaussons antidérapants sont facultatifs.
- La douche est obligatoire avant chaque séance.
- En cas de suspicion de maladie, fièvre, de plaies ouvertes, d'éruption cutanée merci de ne pas vous rendre à la piscine. Les verrues doivent être traitées et le port de chaussons obligatoire. En cas de non-respect de ces règles, les maîtres-nageurs pourront vous interdire l'accès au bassin.